



## **ARRIMAGE ET BÂCHAGE**

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

*« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »*

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

### **CONDITIONS PRÉALABLES**

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

#### **Pour l'entreprise (session en entreprise)**

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local pour la session de formation

#### **Pour le participant**

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

Le conseiller de Via Prévention peut vous aider dans l'évaluation des conditions préalables. Afin de convenir des modalités pour les exercices pratiques, nous vous invitons à communiquer avec nous pour bénéficier de ce service.

## CLIENTÈLE VISÉE

Les travailleurs et les employeurs impliqués dans les opérations de chargement de marchandises, d'arrimage ou de bâchage de cargaison. Les superviseurs, les contremaîtres, les membres du comité de santé et de sécurité (ou d'hygiène et de sécurité) œuvrant dans le transport routier de marchandises.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Spécifier les normes d'arrimage de cargaison des véhicules lourds selon le type de marchandises transportées.

Exposer les risques d'accidents liés aux opérations d'arrimage et de bâchage ainsi que les façons de les prévenir.

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Souligner les dispositions de la réglementation québécoise sur les normes d'arrimage ainsi que celles prévues à la Norme numéro 10 du *Code canadien de sécurité sur l'arrimage des cargaisons*, notamment :
  - Les dispositions générales
  - Les 2 principes de base de l'arrimage
  - Le transport en vrac
  - Les 9 exigences spécifiques d'arrimage :
    - Les grumes
    - Le bois ouvré
    - Les bobines de métal
    - Les rouleaux de papier
    - Les tuyaux de béton
    - Les conteneurs (intermodaux, roll-on/roll-off, etc.)
    - Les cargaisons de véhicules
    - Les gros blocs de pierre
2. Identifier les risques d'accidents auxquels sont exposés les conducteurs routiers lors des opérations de chargement/déchargement, d'arrimage et de bâchage et déterminer les moyens à prendre pour les éviter.

## CONTENU DU COURS

1. Introduction
2. Champ d'application
  - 2.1. Règles particulières au Québec

### Partie I. Dispositions générales

3. Règles générales
  - 3.1. Vérification d'arrimage
  - 3.2. Lisse de protection
  - 3.3. Point d'ancrage
  - 3.4. Tension des appareils
  - 3.5. Résistance de la structure d'extrémité avant
  - 3.6. Critères de mise hors-service
4. Principes généraux d'arrimage
  - 4.1. Premier principe : Nombre d'appareils d'arrimage en fonction de la masse
  - 4.2. Deuxième principe : Nombre d'appareils d'arrimage en fonction de la longueur

### Partie II. Exigences spécifiques d'arrimage par types de cargaison

5. Division 1 : Les grumes
6. Division 2 : Le bois ouvré
7. Division 3 : Les bobines de métal
8. Division 4 : Les rouleaux de papier
9. Division 5 : Les tuyaux de béton
10. Division 6 : Les conteneurs intermodaux
11. Division 7 : Les conteneurs roll-on/roll-off
12. Division 8 : Les cargaisons de véhicules
13. Division 9 : Les gros blocs de pierre

### Partie III. Les risques du métier

Situations à risques : les déplacements, utilisation des appareils, etc., méthodes de travail sécuritaires

#### Le bâchage

- Technique de pliage d'une bâche
- Installation de la bâche sur le chargement

### Partie IV. Exercices pratiques

Vérification des appareils d'arrimage et des points d'ancrages

Application des notions apprises : la cargaison est-elle suffisamment arrimée ?

- Les 2 principes de base : masse et longueur
- Exigences spécifiques par types de cargaison

### **APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

L'approche préconisée dans cette formation consiste à faire participer l'apprenant le plus possible dans l'acquisition de ses connaissances. Il doit donc, après chaque section, mettre en application les notions apprises. À partir de cas (d'illustration de camion et de sa cargaison), les participants groupés en équipe de 3 personnes, doivent se consulter et indiquer sur l'illustration le nombre et l'emplacement des appareils d'arrimage qui sont nécessaires pour la cargaison qu'ils ont à arrimer.

Une fois les notions théoriques bien assimilées, les participants doivent appliquer leurs connaissances à des situations réelles : vérification de l'arrimage sur des camions déjà chargés et arrimés.

## **MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS**

- Guide du participant – L'arrimage des cargaisons – norme n° 10
- Fiche procédure d'attelage et de dételage
- Fiche règles de base pour l'arrimage des cargaisons
- Exercices
- Fiche comparative heures de conduite Canada/États-Unis (dépliant)
- Cherchez l'erreur
- Procédure d'arrimage sans sangles
- Procédure d'arrimage avec tendeur à chaîne

## **ÉVALUATION**

Évaluation des connaissances à la fin de la formation.

## **DURÉE**

4 heures (théorie et pratique), la session de formation s'ajustant au type de transport effectué par l'entreprise.

## **ATTESTATION**

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée, et ce en deux formats : 8,5" x 11" et 3" x 2". Ces attestations seront expédiées à l'employeur avec la mention de les distribuer aux employés.

